

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## LEFRANC & BOURGEOIS MEDIUM FLAMAND / FLEMISH MEDIUM

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** LEFRANC & BOURGEOIS MEDIUM FLAMAND / FLEMISH MEDIUM

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Médium pour la peinture à l'huile

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** ColArt International Holdings Ltd.  
The Studio Building  
21 Evesham Street  
London  
W11 4AJ  
United Kingdom  
+44 (0)208 424 3200  
R.Enquiries@colart.co.uk

**Personne à contacter** Regulatory Manager

**Fabricant** ColArt International SA  
5 Rue Rene Panhard  
Z.I .Nord  
72021 Le Mans Cedex 2  
+33 2 43 83 83 00

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** +44 (0)208 424 3200 This telephone number is available during office hours only 09:00 to 17:00 GMT Language English.

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification

**Dangers physiques** Non classé.

**Dangers pour la santé humaine** Non classé.

**Dangers pour l'environnement** Non classé.

**Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)** R66.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Mentions de danger** NC Non classé.

**Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette** EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 2.3. Autres dangers

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

## LEFRANC & BOURGEOIS MEDIUM FLAMAND / FLEMISH MEDIUM

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Hydrocarbures, C9-C11, &lt; 2% aromatics</b> |  | <b>1-5%</b>  |
| Numéro CAS: 64742-48-9                          | Numéro CE: 919-857-5                               | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463258-33-xxxx |
| <b>Classification</b>                           | <b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> |  |
| Flam. Liq. 3 - H226                             | Xn;R65. R10,R66,R67.                               |  |
| Asp. Tox. 1 - H304                              |  |  |
| STOT SE 3 - H336                                |  |  |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>Inhalation</b>       | Non pertinent.   |
| <b>Ingestion</b>        | Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.   |
| <b>Contact cutané</b>   | Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.   |
| <b>Contact oculaire</b> | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b> | Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. |
|---------------------------------------|--|

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Dangers particuliers</b> | Un feu créé : Oxydes des substances suivantes: Carbone. Peut enflammer d'autres produits combustibles. |
|-----------------------------|--|

#### 5.3. Conseils aux pompiers

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Méthodes de nettoyage</b> | Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. |
|------------------------------|--|

#### 6.4. Référence à d'autres sections

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Aucune recommandation particulière.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## LEFRANC & BOURGEOIS MEDIUM FLAMAND / FLEMISH MEDIUM

**Précautions de stockage** Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Protection des mains** Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

**Autre protection de la peau et du corps** Utiliser des crèmes barrières pour éviter le contact avec la peau.

**Mesures d'hygiène** Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>Aspect</b>                            | Pâte colorée.            |
| <b>Couleur</b>                           | Incolore à jaune pâle.   |
| <b>Odeur</b>                             | Caractéristique.         |
| <b>pH</b>                                | Non applicable.          |
| <b>Point d'éclair</b>                    | >55°C (Coupelle fermée). |
| <b>Densité relative</b>                  | 1.000 @ 20°C             |
| <b>Solubilité(s)</b>                     | Insoluble dans l'eau     |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b> | >250°C                   |

### 9.2. Autres informations

**Autres informations** Non disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Maintenir éloigné de tout matériau combustible. Possibilité de combustion spontanée au séchage.

### 10.5. Matières incompatibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

## LEFRANC & BOURGEOIS MEDIUM FLAMAND / FLEMISH MEDIUM

**Produits de décomposition dangereux** Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Indéterminé.

##### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Indéterminé.

**Information générale** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

### SECTION 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité aiguë - poisson** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - microorganismes** Indéterminé.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### 12.6. Autres effets néfastes

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

## LEFRANC & BOURGEOIS MEDIUM FLAMAND / FLEMISH MEDIUM

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.  
 Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.  
 Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.  
 Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
 Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## SECTION 16: Autres informations

**Date de révision** 11/03/2016

**Révision** 6

**Remplace la date** 14/07/2015

**Phrases de risque dans leur intégralité** R10 Inflammable.  
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
 R66 L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Mentions de danger dans leur intégralité** H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.